

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Item de l'agenda 16D

CX/FAC 02/26-add.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS

Trente-quatrième session

Rotterdam, Pays- Bas, 11-15 Mars 2002

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES DIOXINES ET LES PCB DE TYPE DIOXINES, Y COMPRIS LES METHODES D'ANALYSE DE CES SUBSTANCES

Commentaires reçus de l'Argentine, Brésil, Allemagne, Australie et la Communauté Européenne

ARGENTINE

L'Argentine remercie l'opportunité de réaliser ses commentaires au sujet du CX/FAC 02/26, et considère d'une manière générale que le document apporte une information de valeur sur la question.

Il convient de souligner, comme il est établi dans les pages 12 et 13 de celui-ci, que les méthodes analytiques sont chères et ne sont pas disponibles dans la plupart des pays en développement.

De ce fait, l'Argentine signale sa préoccupation quant à la possibilité de provoquer des entraves techniques dans le commerce mondial d'aliments, étant donné que les méthodes proposées ne peuvent pas s'appliquer actuellement dans ces pays, tout comme, le cas échéant, pour d'autres méthodes d'analyses qui ont été approuvées sans considérer de façon particulière les observations réalisées par les pays en développement.

BRÉSIL

Informations sur des méthodes d'analyse pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines (par. 176). Le Comité prie les délégations de présenter toutes les informations disponibles sur les méthodes d'analyse pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines dans les aliments et les produits alimentaires à la délégation des Pays-Bas.

Position du Brésil : **pas de commentaires**

ALLEMAGNE

L'Allemagne remercie les Pays-Bas d'avoir révisé le document. L'Allemagne souhaite que le texte ci-dessous soit ajouté à la fin du paragraphe 43, sous le point noir « Admission tolérable ».

L'Allemagne est d'avis qu'à moyen terme, le poids corporel de 14pg OMS-TEQ/kg par semaine proposé en tant qu'admission hebdomadaire autorisée pour les dioxines par le Comité scientifique pour l'alimentation (SCF), dans son avis du 30 mai 2001, devrait être conservé, mais qu'il devrait être abaissé à moins de 7 pg OMS-TEQ/kg de poids corporel par semaine. Le Bureau fédéral pour l'environnement, en tant qu'autorité subalterne du ministère allemand de l'environnement, envisage d'organiser une conférence publique avec la participation d'organisations telles que SCF, OMS, EPA et d'autres experts au milieu de l'année 2002, à laquelle les différentes positions seront discutées.

AUSTRALIE

En référence à CCX/ FAC 02/26, - Document de prise de position sur les dioxines et les PCB semblables aux dioxines, y compris les méthodes d'analyse pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines, l'Australie a l'honneur de présenter les commentaires suivants.

LES FAITS

Aux 31^e et 32^e Sessions du CCFAC, les Pays-Bas ont présenté un document de travail sur les dioxines. Ce document décrivait l'évaluation du risque des dibenzo-p-dioxines polychlorées (PCDD) et des dibenzofuranes (PCDF) (désignées ci-dessous en tant que « dioxines ») et des PCB semblables à des dioxines. Il résumait les résultats de récentes activités réunissant des informations sur la fréquence des dioxines et des PCB semblables à des dioxines dans l'environnement général et les risques sanitaires possibles de l'exposition à ces substances par la consommation alimentaire.

La 32^e Session du CCFAC a décidé que ce Document de travail devrait servir de base à l'élaboration d'un Document de prise de position supplémentaire sur les dioxines et les PCB semblables à des dioxines. Ce Document de prise de position devrait inclure :

- la chaîne potentielle de niveaux dans les produits alimentaires intéressants (incluant les aliments du bétail)
- des informations sur les méthodes d'analyse ;
- l'étude des arguments en faveur et contre la fixation de limites maximum.

La 33^e Session du CCFAC a convenu que la délégation des Pays-Bas réviserait le Document de prise de position sur les dioxines et les PCB semblables aux dioxines pour qu'il soit diffusé, commenté et examiné à la 34^e Session du CCFAC, en tenant compte des commentaires et des données reçues et les résultats de l'évaluation JECFA sur les dioxines et les PCB semblables aux dioxines en juin 2001.

Le Comité a également demandé aux gouvernements de communiquer aux Pays-Bas toutes les informations disponibles d'analyse pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines dans les aliments et les aliments du bétail (ALINORM 01/12A, par. 176-177).

COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE PRISE DE POSITION SUR LES DIOXINES ET LES PCB SEMBLABLES AUX DIOXINES

L'Australie reconnaît les questions d'hygiène publique et de sécurité qui sont liées aux polluants environnementaux persistants tels que les dioxines et les PCB semblables aux dioxines, et la nécessité de minimiser l'exposition de la population animale et humaine à ces contaminants. De l'avis général, les principales sources de contamination sont les activités industrielles, telles que les processus d'incinération. Les catastrophes naturelles, telles que les incendies des forêts, peuvent également être une source importante d'émissions de dioxines et de PCB semblables aux dioxines en Australie.

L'Australie reconnaît que l'option la plus efficace de gestion du risque, comme l'ont fait apparaître les discussions antérieures aux réunions CCFAC, est le besoin de mesures à la source, telles qu'un contrôle des processus d'incinération. De nombreuses preuves démontrent que ces mesures ont permis de réduire les émissions de dioxines dans l'environnement, tout en diminuant les résidus qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire. À son tour, ceci a entraîné une baisse de l'exposition des êtres humains et des animaux à ces résidus par les aliments et les aliments du bétail. La diminution des niveaux de résidus dans l'alimentation ne peut être atteinte qu'à long terme, par des changements dans les pratiques industrielles.

Afin de mieux garantir qu'un niveau adéquat de protection est atteint pour la santé humaine, le CCFAC devrait envisager d'obtenir des informations supplémentaires par une évaluation du risque de l'admission, avant toute décision de ramener l'admission en-dessous du PTMI recommandé par JECFA. Les objectifs à long terme seraient mieux discutés après que des informations adéquates ont été obtenues sur la situation actuelle de manière globale. Il conviendra d'obtenir et d'analyser des informations sur l'impact de tous les objectifs sur la production locale d'aliments. L'acquisition des renseignements nécessaire pour mettre en œuvre et/ou évaluer toutes mesures ultérieures de gestion du risque est essentielle pour gérer au mieux les dioxines et les PCB semblables aux dioxines dans l'alimentation.

L'Australie soutient les résultats de l'évaluation JECFA des dioxines et des dioxines semblables aux PCB recommandés au CCFAC en juin 2001. Le Document de prise de position élaboré par les Pays-Bas ne soulève pas de questions qui affecteraient le PTMI de 70 pg TEQ/kg bw/mois recommandé par JECFA.

L'Australie n'est pas convaincue par l'argument que présentent les Pays-Bas dans le Document de prise de position, selon lequel les ML dans les aliments (et les aliments du bétail) stimuleront et aideront toutes les parties impliquées (l'industrie alimentaire et des aliments du bétail, les autorités de l'environnement, les incinérateurs et les autres sources d'émissions) à prendre des mesures ou à poursuivre les efforts en vue d'une baisse des émissions. Les principaux producteurs de dioxines, tels que les incinérateurs, les fours à ciment et les centrales électriques, n'ont pas de rapport avec la production alimentaire ou d'alimentation du bétail et il est donc peu vraisemblable que la définition des ML pour les dioxines dans l'alimentation du bétail et l'alimentation entraînera une incitation quelconque pour l'industrie ou aura un effet quelconque sur des sources d'émissions.

L'Australie formule comme réserves que la proposition de fixer des ML pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines ne pourrait pas répondre au critère permettant de définir un codex ML pour un contaminant¹. En particulier, l'Australie redoute que des ML seront uniquement définis pour les aliments dans lesquels le contaminant peut exister en quantités révélatrices de l'exposition totale, et (en cas de toxicologie) qu'ils seront fixés à des niveaux légèrement supérieurs aux écarts de variation habituels. À l'heure actuelle, les données globales sont insuffisantes pour connaître les écarts de variation habituels, et pour déclarer de manière sûre quels sont les aliments importants en termes d'exposition. Les données actuelles incitent à conclure que des ML seront fixés :

- a. Uniquement pour les contaminants qui occasionnent à la fois un risque important pour l'hygiène publique et un problème connu ou prévu dans les échanges internationaux ;
- b. Uniquement pour les aliments qui sont importants pour l'exposition totale du consommateur au contaminant ;
- c. À un niveau aussi bas que possible de manière raisonnable. À condition que cela soit acceptable du point de vue toxicologique, les ML seront fixés à un niveau qui est (légèrement) supérieur aux écarts de variation normaux dans les niveaux pour les aliments produits à l'aide de méthodes technologiques adéquates, afin d'éviter des arrêts intempestifs de la production et des échanges alimentaires.

²L'Australie ne soutient pas la fixation de niveaux maximums (ML) de dioxines et de PCB semblables aux dioxines pour les aliments du bétail et les aliments parce que :

¹ Préambule au Codex Standard général pour les contaminants et les toxines dans les aliments - Codex Standard 1923-1995 (rév. 1-19997).

1. La proposition de fixer des ML pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines ne répondrait peut-être pas au critère de fixation d'un Codex ML pour un contaminant.
2. Dans de nombreux États membres de Codex, les données permettant de fonder les ML pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines sont insuffisantes ;
3. Les dioxines et les PCB semblables aux dioxines sont répandus dans de nombreux aliments - le contrôle des niveaux dans des aliments particuliers peut être insuffisant pour réduire largement l'admission diététique ;
4. La fixation des ML pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines n'entraînera pas une réduction importante de l'admission de ces contaminants sans une rupture importante de l'approvisionnement en aliments.
5. L'expertise nécessaire pour mesurer les dioxines et les PCB semblables aux dioxines n'est pas disponible dans tous les États membres du Codex.

Le contrôle des limites maximum pour les dioxines est très onéreux et les frais de la mise en œuvre l'emporteraient sur les avantages qu'aurait la fixation des ML.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

3) Informations sur les méthodes d'analyse pour les dioxines et les PCB semblables aux dioxines

La Communauté européenne discute actuellement d'une série d'exigences à appliquer dans la Communauté européenne et auxquelles les méthodes d'analyse utilisées doivent se conformer. Ces exigences se répartissent en deux groupes: l'un concernant les méthodes d'analyse à des fins de dépistage (essais biologiques cellulaires, essais biologiques sur trousse, GC/MS, TMS, ...), l'autre concernant les méthodes d'analyse à des fins de confirmation (HRGC-HRMS). Lorsqu'elle sera prête, la Communauté européenne transmettra cette série d'exigences aux Pays-Bas.